

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2009)  
**Heft:** 1813

**Artikel:** Le Viagra dope l'audace du secrétariat de la Comco : s'il y a accord illicite entre fabricants et distributeurs, la pratique des prix conseillés pourrait disparaître  
**Autor:** Tille, Albert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1013811>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 12.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le Viagra dope l'audace du secrétariat de la Comco

*S'il y a accord illicite entre fabricants et distributeurs, la pratique des prix conseillés pourrait disparaître*

Albert Tille (13 février 2009)

Le secrétariat de la Commission de la concurrence (Comco) constate que les prix de trois médicaments contre les dysfonctionnements érectiles sont identiques dans toutes les pharmacies et correspondent aux prix indicatifs déterminés par les fabricants. Il en déduit qu'il s'agit d'un accord illicite entre producteurs et distributeurs et demande à la Commission de prendre des sanctions. Cette proposition est audacieuse. Si la Commission suit son secrétariat, c'est tout le vaste édifice des prix conseillés qui sera ébranlé. Nous n'en sommes pas encore là.

Le secrétariat a choisi de s'en prendre aux Viagra, Cialis et Levitra, parce que ces médicaments font partie des 2700 médicaments «hors-liste» non remboursés par l'assurance de base et dont les

prix ne sont pas contrôlés par l'autorité sanitaire. C'est dans ce secteur que les prix indicatifs deviennent quasiment des prix obligés. Une décision concernant les trois médicaments visés ferait, en quelque sorte, jurisprudence pour tous les autres. Il faut donc s'attendre à une vive contre-attaque des distributeurs. L'opposition des producteurs, Pfizer, Eli Lilly et Bayer aura probablement moins de poids. Aucun des trois n'est suisse!

Pour faire sa proposition, le secrétariat s'appuie sur le nouvel article 5 al.4 de la loi sur les cartels qui permet de lutter contre les ententes verticales. Il y a entrave illicite à la concurrence lorsque producteurs et distributeurs passent des accords pour imposer un prix de vente. D'après son enquête, le

secrétariat constate qu'il y a effectivement un prix unique pour ces médicaments. Mais les intéressés pourront rétorquer qu'ils n'ont pas passé un accord et que le prix de vente n'est pas imposé, mais volontairement accepté.

Par le passé, et selon l'ancien droit, la Comco pouvait intervenir si un distributeur qui cassait les prix indicatifs était sanctionné par un boycottage de la part du producteur. Si la Commission suit son secrétariat dans l'interprétation du nouvel article, nous assisterons à une petite révolution dans le monde de la distribution, au-delà du secteur pharmaceutique. Ce serait peut-être même la fin des prix indicatifs. Les discounters devraient alors cesser de vendre des baisses de prix et se contenter de vendre à bas prix.

## L'europhobie tessinoise

*La presse alémanique revient sur le rejet de la libre circulation avec l'UE au Tessin*

Revue de presse (16 février 2009)

Depuis le rejet de l'adhésion à l'Espace économique européen en 1992, le Tessin a systématiquement refusé tous les projets de rapprochement avec l'Union européenne. Alors que l'opposition aux accords bilatéraux a faibli dans toute la Suisse lors de la votation du 8

février dernier, le camp du rejet a encore gagné en puissance au Tessin à cette occasion. Comment expliquer cette attitude de nos compatriotes italophones? Dans le *Tages Anzeiger* du 11 février 2009, son correspondant au Tessin René

Lenzin a tenté d'éclairer l'énigme de ce qu'on appelle déjà la barrière de polenta. Et la *SonntagsZeitung* de ce week-end revient sur le sujet, présentant notamment un long entretien avec Marco Borradori, figure «acceptable» de la Lega, seul membre du